

Feuille de route 2026 / 2027

Le conseil d'administration a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'association, ainsi que mettre en œuvre les orientations politiques définies dans le cadre de son objet associatif, en tenant compte de la diversité de ses comités adhérents.

Le but de la Coordination est d'agir :

- pour une réponse de qualité aux besoins de santé de la population, garantissant une égalité d'accès aux soins à toutes et tous, en tout point du territoire et sans discriminations,
- pour le rétablissement, le maintien, l'amélioration et le développement des structures hospitalières dans le cadre du service public et d'un aménagement égalitaire du territoire national,
- pour le maintien, l'amélioration et le développement du maillage des soins de premiers recours de proximité organisé à partir des centres de santé.

La richesse de la CN, ce sont ses collectifs et comités, implantés dans les territoires, réunissant, avec la population, des personnels de santé, des élus, des syndicats et des acteurs associatifs, et organisant l'information, la mobilisation dans une démarche de proximité en lien avec les enjeux nationaux.

Le système de santé est dans un état catastrophique. Les constats sont sans appel : démantèlement de l'hôpital public, difficultés accrues d'accès aux soins, pénurie de médecins et de soignants sur la majeure partie du territoire. Des secteurs entiers de la santé sont aujourd'hui sinistrés, entraînant notamment une forte hausse de la mortalité infantile et des patients hospitalisés ou reçus aux Urgences, quand celles-ci fonctionnent encore en mode plus ou moins dégradé.

Pour les personnels de santé et les patients en souffrance, la crise climatique a aussi révélé la vétusté des établissements et leur incapacité à fonctionner normalement face aux chaleurs extrêmes qui se sont maintenues tout l'été.

L'acharnement politique s'exerce sur la Sécurité Sociale dont les ressources sont asséchées depuis près de vingt ans du fait des baisses et des exonérations de cotisations sociales. Les dépenses sont ainsi transférées sur les assurés qui doivent acquitter des restes à charge devenus insupportables, en plus de l'envolée des honoraires médicaux en secteur libre.

Devant cette situation alarmante, la Coordination se donne pour objectif de construire la mobilisation citoyenne :

- en apportant une visibilité nationale aux luttes locales de ses comités et en faisant connaître les avancées obtenues, aussi minimes et fragiles soit-elles. Cet objectif permet de solidariser les luttes et de démontrer la cohérence de nos revendications et propositions.
- en mutualisant les échanges de savoirs et les pratiques, de telle sorte à renforcer l'action des comités.

**L'Assemblée Générale des comités de la Coordination donne comme
feuille de route 2026 / 2027 au conseil d'administration :**

1° D'aider à la création, au soutien et au développement des comités :

- en facilitant l'échange d'expériences entre les comités,
- en facilitant leurs rencontres au sein d'une même région,
- en leur proposant des matériels et supports de communication,
- en aidant à la formation de leurs adhérents selon leurs besoins,
- en affichant le soutien de la Coordination à leurs actions,
- en venant en appui à leurs initiatives et manifestations locales.

2° De communiquer nationalement sur les priorités de la Coordination et rendre compte de la multiplicité des luttes dans les territoires :

- par des communiqués de presse réguliers,
- en rédigeant et diffusant le bulletin hebdomadaire.

Il est proposé la poursuite d'un partenariat avec la radio associative parisienne Fréquence Paris Pluriel pour la réalisation de podcasts thématiques après celui réalisé sur les EHPAD.

3° D'initier et de participer à toutes campagnes, mobilisations et actions d'ampleur nationale, régionale ou locale correspondant à nos objectifs, en rapport avec :

- l'aggravation des difficultés d'accès aux soins, le renoncement aux soins,
- la préservation d'un service public hospitalier de proximité et des services de psychiatrie ambulatoire,
- le développement d'un service public de soins de premier recours autour des centres de santé,
- l'urgence de la formation de professionnels de santé,
- la nécessité de régulation d'installation des professionnels de santé,
- la lutte contre les dépassements d'honoraires et autres restes à charge,
- la défense de la Sécurité Sociale, son progrès, sa démocratisation
- la promotion du service public pour l'aide à l'autonomie et le soutien aux établissements et services médico-sociaux, aux EHPAD,
- la prise en compte du handicap à partir de la mise en application de la loi de 2005 et des lois suivantes,
- la préservation et l'amélioration de l'Aide Médicale d'État,
- le droit des femmes à l'IVG et la protection de leur intégrité.

Dans le cadre du prochain examen du PLFSS 2027, il est proposé à l'automne, le lancement d'une campagne nationale contre les dépassements d'honoraires médicaux et autres restes à charges.

4° Poursuivre une réflexion prospective sur le système de santé et ses déclinaisons dans les territoires en lien avec les politiques publiques, en élaborant des propositions communes facilitatrices de mobilisations.

5° Soutenir les candidatures de membres de comités adhérents en tant que représentants des usagers dans les instances hospitalières et autres établissements de santé, entretenir un cadre de formation et d'échange entre les RU, et avec le CA.

6° Assurer une veille documentaire à destination des comités concernant les lois et réglementations, les rapports sur la politique de santé et leurs analyses.

7° Créer et renforcer les liens de la Coordination avec d'autres organisations ou réseaux poursuivant les mêmes objectifs, afin de contribuer à la promotion de notre projet dans le débat d'idées et dans les actions avec la préoccupation constante d'une déclinaison territoriale.

8° Développer les relations avec les élus et mener une action de lobbying auprès des parlementaires (auditions, interpellations..). Les comités seront ainsi invités à afficher leur affiliation à la Coordination (visibilité du logo de la CN et utilisation des matériels mis à leur disposition : drapeaux, gilets, banderole).

9° Assurer l'autonomie financière de la Coordination